

SIXIEME REUNION DU COMITE DE DIRECTION BAMA KO : 16 au 18 OCTOBRE 2000

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

La sixième réunion du Comité de direction d'AFRISTAT s'est tenue du lundi 16 au mercredi 18 octobre 2000, à Bamako, au Mali, sous la présidence de Madame SIDIBE Fatoumata DICKO, Présidente en exercice du Comité de direction.

Etaient présents :

- les représentants des Etats membres suivants : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo ;
- un représentant du Secrétariat exécutif de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ;
- un représentant de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) ;
- un représentant de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;
- un représentant de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) ;
- deux représentants du Ministère français des Affaires Etrangères ;
- une des deux personnalités cooptées membres du Comité de Direction.

Ont également participé aux travaux, en tant qu'observateurs, des représentants de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) et d'EUROSTAT.

Etaient absents les représentants de la Banque Centrale des Comores et de la Banque Centrale de Mauritanie ainsi que la deuxième personnalité cooptée.

Le secrétariat de la réunion était assuré par la Direction générale d'AFRISTAT.

La liste des participants figure en annexe 1.

Point 1 : Ouverture de la réunion

La réunion a débuté par l'observation d'une minute de silence à la mémoire de Monsieur Didier SOKONY, ancien Chargé de mission, responsable de la Division des Statistiques et des Etudes Economiques de la République Centrafricaine, ancien membre du Comité de

direction et du Conseil scientifique, de Monsieur Vittorio PARETTI, ancien Directeur à EUROSTAT et ancien Président du Conseil d'administration du CESD Paris, de Monsieur Assou DRAVIE, statisticien économiste, ancien consultant de la Commission de l'UEMOA et de Monsieur Jean YVIS, ancien conseiller technique du Directeur général de l'Institut national de la statistique et de la démographie du Burkina Faso, récemment décédés.

Monsieur Lamine DIOP, Directeur Général d'AFRISTAT, a ensuite souhaité la bienvenue aux participants, puis Monsieur Sekouba DIARRA, représentant le Ministre de l'Economie et des Finances de la République du Mali, a ouvert la réunion (voir le discours en annexe 2).

Point 2 : Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de travail

Le Comité de direction a adopté l'ordre du jour de sa réunion (voir annexe 3) et, après amendement, son calendrier de travail.

Point 3 : Examen et adoption du rapport d'activités de la Direction générale

Le Directeur Général Adjoint d'AFRISTAT a présenté le rapport d'activités pour la période allant de septembre 1999 à août 2000.

Les discussions ont principalement porté sur :

- la présentation du rapport,
- les conséquences de l'arrêt au 31 décembre 1999 du financement du Projet d'appui FED,
- l'exécution du Projet Prix CEMAC,
- les activités programmées et non réalisées (en particulier en statistiques d'entreprises) ainsi que sur les activités non programmées et réalisées.

La Direction générale a rappelé la nécessité pour les INS d'une part d'adresser les demandes d'assistance technique le plus tôt possible afin de mieux programmer les missions des experts d'AFRISTAT, et d'autre part de lui transmettre leurs rapports d'activités annuels.

Le Comité a apprécié la qualité du rapport et a fait deux suggestions pour une meilleure lisibilité de ce rapport : nécessité d'un résumé exécutif et amélioration de la présentation des tableaux synoptiques.

Il demande à la Direction générale d'envoyer aux INS des notes d'information sur les séminaires et réunions auxquels elle participe.

Le Comité a approuvé le rapport d'activités et a félicité la Direction générale pour le travail accompli depuis la cinquième réunion du Comité tenue en octobre 1999.

Point 4 : Examen du projet de Guide méthodologique d'élaboration des comptes nationaux

La Direction générale a rappelé l'ensemble des travaux menés par les experts des INS et de la Direction générale qui ont abouti à la production du guide méthodologique.

Les discussions ont principalement porté sur les modalités de révision et d'enrichissement de ce guide.

Le Comité a adopté le document et en a recommandé une large diffusion. Il a rappelé le caractère évolutif de ce document qui sera mis à jour en tant que de besoin.

Point 5 : Compte-rendu de la 8^{ème} réunion du Conseil des Ministres

Le Directeur Général d'AFRISTAT a fait le compte-rendu de la 8^{ème} réunion du Conseil des Ministres qui s'est tenue à Paris le 19 septembre 2000.

Le Conseil des Ministres a arrêté le règlement portant adoption de nomenclatures d'activités et de produits pour les Etats membres d'AFRISTAT. Il a également adopté le Programme Statistique Minimum Commun (PROSMIC) et a décidé d'admettre la République de Guinée comme dix-septième Etat membre d'AFRISTAT.

Point 6 : Questions budgétaires exercice 1999

Le Comité a examiné les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1999 présentés par la Direction générale. Il a aussi entendu le rapport du Commissaire aux comptes.

La Commission de contrôle de l'exécution du budget a présenté son rapport (voir annexe 4).

Le Comité a donné quitus à la Direction générale pour sa gestion de l'exercice clos au 31 décembre 1999 et l'en a félicité.

Le Comité invite la Direction générale à établir les comptes de l'exercice social 2001 selon le système SYSCOA conformément à la recommandation du Commissaire aux comptes

Il fait également sienne la recommandation du Commissaire aux comptes concernant la demande d'exonération permanente que doit adresser la Direction générale aux Autorités maliennes.

Enfin, il demande à la Direction générale de lui proposer des termes de référence explicitant le mandat de la Commission de contrôle de l'exécution du budget.

Le Comité a arrêté les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1999 tels qu'ils ont été présentés dans le rapport du Commissaire aux comptes, dont le mandat a été renouvelé pour un an.

Point 7 : Examen du rapport sur l'état d'exécution du budget 2000

Le Directeur Général a présenté le rapport sur l'état d'exécution du budget au 31 août 2000 et les dépenses prévisionnelles pour les quatre derniers mois de l'année. Il a rappelé les difficultés rencontrées dans l'exécution du budget 2000 suite à l'arrêt du Projet d'appui FED au 31 décembre 1999.

Concernant la partie du budget alimentée par le Fonds AFRISTAT, le taux d'exécution des dépenses à la date du 31 août 2000 était de 74%. Au 31 décembre 2000, les dépenses prévisionnelles dépasseront les recettes prévisionnelles d'environ 38 millions de FCFA, l'écart sera compensé par l'excédent enregistré à la fin de l'année précédente.

Le Comité de direction a relevé les dépassements budgétaires en particulier pour le budget de fonctionnement. Il invite la Direction générale d'AFRISTAT à prendre des dispositions pour contenir à l'avenir les dépenses dans les limites des crédits autorisés.

Il recommande par ailleurs l'envoi des documents budgétaires suffisamment tôt pour qu'il puisse mieux les examiner.

Point 8 : Examen et adoption du programme de travail 2001

Le Comité de direction a examiné le programme de travail pour l'année 2001 présenté par la Direction générale.

Les discussions ont porté principalement sur :

- l'absence d'activités programmées dans le domaine des statistiques d'entreprises ;
- la nécessité d'élargir le champ d'intervention d'AFRISTAT dans le domaine du suivi de la pauvreté ;
- l'impossibilité de généraliser à court terme l'implantation du module ERETES dans tous les Etats membres.

Le Comité a approuvé le programme de travail sous réserves des amendements adoptés (maintien du séminaire de formation en comptabilité nationale pour les Etats membres de la CEMAC, intégration d'activités dans le domaine des statistiques d'entreprises, participation aux travaux du Comité de convergence de la Zone Franc, etc.). Il demande à la Direction générale de préparer la version finale du programme de travail 2001 et de la lui communiquer pour un dernier examen.

Le Comité a rappelé sa précédente recommandation concernant l'évaluation de la charge de travail et du coût de chaque activité. La Direction générale s'est engagée à en tenir compte dans l'élaboration du programme de travail 2002.

Point 9 : Examen et adoption du budget 2001

La Direction générale a présenté le projet de budget de l'an 2001. Ce budget est équilibré en recettes et en dépenses à 477 825 826 FCFA.

La Direction générale a apporté des précisions sur certains éléments du budget.

Le Comité a regretté que le budget présenté ne prenne pas en compte l'ensemble des activités programmées. La Direction générale a souligné les difficultés rencontrées pour présenter un budget global alors qu'aucun financement additionnel n'est réellement acquis.

Pour remédier à ce problème, le Comité a recommandé de présenter dorénavant un budget ordinaire correspondant aux activités financées par le Fonds AFRISTAT et des budgets additionnels par source de financement. Il suggère d'intégrer une valorisation de l'expertise de longue durée mise à disposition par la France.

Le Comité de direction, après examen, a adopté le budget ordinaire de l'an 2001 et autorise la Direction générale à passer des contrats avec des bailleurs à condition que les recettes couvrent les dépenses.

Le représentant du Bénin a émis des réserves à l'adoption de ce budget.

Le Comité de direction recommande pour le budget 2002 la mise en place d'un fonds de roulement suffisant pour éviter toute tension de trésorerie.

Point 10 : Etude « AFRISTAT après 2005 »

La Direction générale a fait au Comité de direction des propositions sur le contenu, les modalités et le calendrier de l'étude qui devra être menée sur les missions, l'organisation et le mode de financement d'AFRISTAT après 2005.

Les discussions ont principalement porté sur l'enchaînement des phases de l'étude.

Le Comité de direction a adopté les termes de référence moyennant des amendements relatifs à la prise en compte des prestations d'AFRISTAT dans le coût de l'étude et à l'ajout d'un paragraphe sur les relations existant entre AFRISTAT et la CEMAC.

Point 11 : Désignations au sein des organes d'AFRISTAT

La Direction générale a proposé des règles pour la répartition entre les Etats membres des responsabilités dans les organes de direction d'AFRISTAT.

Ces règles, inspirées de celles fixées par le Conseil des Ministres d'AFRISTAT lors de sa septième session tenue à Malabo le 4 avril 2000, ont été adoptées par le Comité de direction.

Le Comité de direction a pris les décisions suivantes :

Membre coopté du Comité de direction :

Conformément à l'article 19 du Traité, le Comité de direction a procédé à la cooptation de M. Koffi Paul KOFFI en remplacement de M. François YATTIEN-AMIGUET pour un mandat de quatre ans.

Membres de la Commission de contrôle de l'exécution du budget : Mali et Cameroun en remplacement du Burkina Faso et du Tchad.

Membres du Conseil scientifique :

Le Comité de direction a fait les propositions de nominations suivantes pour le renouvellement du Conseil scientifique :

- Le Directeur Général de la DGSEE du Gabon au titre de représentant du Comité de direction, en remplacement du Chargé de mission, responsable de la DSEE de Centrafrique ;
- Professeur Fulbert AMOUSSOUGA GERO de l'Université Nationale du Bénin au titre de représentant des professeurs de sciences économiques et sociales, en remplacement du Professeur Abdoulaye DIAGNE ;
- M. Jean-Louis BODIN au titre de personnalité qualifiée.

Pour le renouvellement du poste du représentant des organismes d'intégration régionale le Comité de direction a demandé à la Direction générale d'écrire au Secrétariat exécutif de la CEMAC pour lui demander de faire des propositions.

EUROSTAT a proposé la candidature de M. Jurgen HEIMANN pour siéger au Conseil scientifique.

Pour le renouvellement d'un poste de représentant des utilisateurs, le Comité de direction demande aux membres d'envoyer des propositions de candidatures à la Direction générale avant le 30 novembre 2000.

Par ailleurs, le Comité souhaite que la nomination de M. Mamadou CISSOKO, en tant que représentant des utilisateurs, soit officialisée et que tous les mandats en cours soient régularisés avec échéance au 31 janvier (2003 ou 2005).

Membres du Comité de sélection des experts : Tchad en remplacement du Gabon

Le Comité de direction demande à la Direction générale d'écrire au Ministère français des Affaires étrangères pour obtenir le remplacement de MM. Philippe BRION et Christian GIRIER.

Membres de la Commission de discipline

Le Comité de direction propose au Conseil des Ministres la nomination du Tchad et du Togo comme membres de la Commission de discipline.

Enfin, le mandat du Directeur Général Adjoint prenant fin en janvier 2002 et compte tenu de la longueur de la procédure, la Direction générale a été invitée à lancer la procédure du renouvellement du poste de Directeur Général Adjoint en novembre 2000.

Point 12 : Election du Président du Comité de direction pour la période 2000 - 2002

Le Comité de direction a procédé à l'élection de son Président en la personne de Madame Dorothee OUISSIKA, Directrice Générale du Centre national de la statistique et des études économiques du Congo, pour un mandat de deux ans, conformément à l'article 10 du Traité.

Point 13 : Questions diverses

Remplacement des premiers experts en fin de contrat

La Direction générale a présenté une proposition de schéma de remplacement des experts devant quitter AFRISTAT d'ici juillet 2003.

Les Etats membres se sont exprimés sur leurs besoins en matière d'assistance technique. Un consensus s'est dégagé en faveur du scénario de base proposé par la Direction générale, qui reconnaît comme domaines prioritaires le suivi de la pauvreté et la comptabilité nationale.

Le Comité de direction recommande donc de recruter en juillet 2001 un expert statisticien ou économiste, spécialiste dans le domaine du suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté, en remplacement de l'expert en statistiques des prix.

Il souhaite par ailleurs qu'un effort particulier soit fait dans le domaine des statistiques d'entreprises.

Modalités de fonctionnement du Groupe technique de gestion des nomenclatures

La Direction générale a préparé un projet de décision qui sera adressé aux membres du Comité de direction pour examen. Il sera discuté lors de la prochaine réunion du Comité de direction.

Présentation de l'initiative PARIS21

L'INSEE a présenté l'initiative PARIS21. Lancé en novembre 1999, le Partenariat statistique au service du développement au XXIème siècle (PARIS21-PARTnership In Statistics), est une nouvelle initiative internationale visant à « renforcer les capacités statistiques en tant qu'éléments déterminants de l'efficacité des politiques de développement ».

A court terme, il est prévu d'aider les pays pauvres très endettés (PPTÉ) qui vont bénéficier d'un allègement substantiel de leur dette à intégrer des programmes de renforcement des capacités statistiques dans les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté qu'ils vont mettre en place.

A long terme, l'initiative PARIS21 vise à :

- « instaurer une culture faisant de l'observation des faits la base de l'élaboration et du suivi des politiques »;
- « mettre en place des systèmes statistiques bien gérés en utilisant les ressources disponibles de la façon la plus efficace possible ».

Le représentant de l'INSEE a encouragé les Etats membres d'AFRISTAT à participer activement aux groupes de travail mis en place.

La Direction générale a distribué une documentation sur cette initiative ainsi que des bulletins d'inscription aux groupes de travail.

Cadre stratégique de réduction de la pauvreté

Le représentant du Ministère français des Affaires étrangères, après avoir précisé les enjeux de la lutte contre la pauvreté pour les Etats concernés et en particulier pour les systèmes statistiques nationaux, a préconisé la mise en place d'un réseau de communications entre les INS par l'intermédiaire d'AFRISTAT.

Point 14 : Adoption du relevé de conclusions

Le présent relevé de conclusions a été adopté par le Comité de direction.

Fait à Bamako, le 18 octobre 2000

La Présidente du Comité de direction

Mme SIDIBE Fatoumata DICKO
Chevalier de l'Ordre National

**MOTION DE REMERCIEMENTS
AU GOUVERNEMENT ET AU PEUPLE MALIENS**

Réuni à Bamako du 16 au 18 octobre 2000 pour sa sixième session, le Comité de direction d'AFRISTAT exprime sa profonde gratitude au Président de la République, au Gouvernement et au peuple maliens pour la qualité de l'accueil et l'hospitalité dont il a bénéficié.

Le Comité de direction remercie les Autorités maliennes pour l'aide inestimable qu'elles apportent à AFRISTAT depuis sa création.

Fait à Bamako, le 18 octobre 2000

Le Comité de direction

**MOTION DE REMERCIEMENTS
AUX PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT**

Réuni à Bamako du 16 au 18 octobre 2000 pour sa sixième session, le Comité de direction d'AFRISTAT exprime sa profonde gratitude aux partenaires au développement, notamment la France, l'Union Européenne, EUROSTAT et l'INSEE, pour leur soutien constant et multiforme qui a permis la réalisation des premiers travaux d'harmonisation et l'élaboration d'un Programme Statistique Minimum Commun (PROSMIC), cadre de référence pour le développement de la statistique au cours des cinq prochaines années.

Fait à Bamako, le 18 octobre 2000

Le Comité de direction

ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS A LA 6^{ème} REUNION DU COMITE DE DIRECTION D'AFRISTAT

Nom et Prénom	Pays /Institution	Fonction	Adresse	Téléphone / Fax / E-mail
Monsieur Maurice Dossou BANKOLE	BENIN	Directeur Général de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE)	B.P. 323 COTONOU	Tél : (229) 30 82 44 / 30 82 45 / 30 82 46 Fax : (229) 30 82 46 E-mail : insae.ci@planben.intnet.bj
Monsieur Hamado SAWADOGO	BURKINA FASO	Directeur Général de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD)	01 B.P. 374 OUAGADOUGOU 01	Tél : (226) 32 42 69 Fax : (226) 32 61 59 E-mail : insd@cenatrin.bf
Monsieur Joseph Guy SHE ETOUNDI	CAMEROUN	Sous-Directeur de la comptabilité nationale et des synthèses statistiques (DSCN)	B.P. 660 YAOUNDE	Tél : (237) 22 04 45 / 22 14 37 Fax : (237) 23 24 37 E-mail : setoundi@cenadi.cm
Monsieur David GUIAPILI	CENTRAFRIQUE	Expert National chargé de la Cellule des statistiques économiques (DSEE)	B.P. 696 BANGUI	Tél : (236) 61 72 61 / 61 45 74 Fax : (236) 61 73 87
Monsieur Mohamed SALIM	COMORES	Chef de Service Conjoncture et analyse économique – Direction de la Statistique	B.P. 131 MORONI	Tél : (269) 74 42 34 Fax : (269) 74 41 40 Email : dir.statistique@snpt.km
Madame Dorothée OUISSIKA	CONGO	Directrice Générale du Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques (CNSEE)	B.P. 2031 BRAZZAVILLE	Tél : (242) 81 59 09 Fax : (242) 81 59 09 E-mail : cnsee@hotmail.com
Monsieur Doffou N'GUESSAN	COTE D'IVOIRE	Sous-Directeur des Synthèses Economiques (INS)	01 B.P. V55 ABIDJAN 01	Tél : (225) 20 21 05 38 Fax : (225) 20 21 63 27 E-mail : statistique@aviso.ci
Monsieur Jean-Paul MAGAYA	GABON	Directeur Général Adjoint de la Statistique et des Etudes Economiques (DGSEE)	B.P. 2119 LIBREVILLE	Tél : (241) 76 06 71 Fax : (241) 72 04 57 E-mail : plandgsee@internetgabon.com
Monsieur Oumar DIALLO	GUINEE	Directeur national de la Statistique (DNS)	B.P. 221 Conakry GUINEE	Tél. (224) 41 45 67 / 21 33 12 Fax (224) 41 30 59 E-mail : dnstat@eti-bull.net
Monsieur Henrique Horta DOS SANTOS	GUINEE - BISSAU	Président de l'Institut National de la Statistique et des Recensements (INEC)	C.P. 6 BISSAU	Tél : (245) 22 20 54 Fax : (245) 22 21 22
Monsieur Julio MEMBA MANGA	GUINEE EQUATORIALE	Direction Générale de la Statistique	DGE - MALABO	Tél : (240) 9 33 52 / 7 25 66 Fax : (240) 9 33 52
Madame SIDIBE Fatoumata DICKO	MALI	Directeur National de la Statistique et de l'Informatique (DNSI), Présidente du Comité de direction	B.P. 12 BAMAKO	Tél : (223) 22 24 55 Fax : (223) 22 71 45
Monsieur Khalidou Samba BA	MAURITANIE	Chef du Département de la Coordination Statistique (ONS)	B.P. 240 NOUAKCHOTT	Tél : (222) 25 50 31 / 25 30 70 Fax : (222) 25 51 70 / 25 50 31 E-mail : dq-ons@iiard.mr
Monsieur Adamou BOUZOU	NIGER	Directeur de la Statistique et des Comptes Nationaux (DSCN)	B.P. 862 NIAMEY	Tél : (227) 72 35 60 Fax : (227) 72 35 60 E-mail : abouzou@yahoo.fr
Monsieur Samba BA	SENEGAL	Chef de la Division des Etudes et des Projections Macro-économiques - Direction de la Prévision et de la Statistique	B.P. 116, DAKAR	Tel. (221) 824 03 01 / 824 90 03 Fax (221) 824 90 01/ 04

		(DPS)		E-mail : DPS@telecomplus.sn
Monsieur GOGNIN GOMDIGUE	TCHAD	Directeur de la Statistique, des Etudes Economiques et de la Démographie (DSEED)	B.P. 453 N'DJAMENA	Tél : (235) 52 31 64 Fax : (235) 51 51 85
Monsieur Nouridine BOURAIMA	TOGO	Directeur de la Statistique (DS)	B.P. 118 LOME	Tél : (228) 21 27 75 Fax : (228) 21 37 53 E-mail : togostat@ecowasmal.net

ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS A LA 6^{ème} REUNION DU COMITE DE DIRECTION D'AFRISTAT (suite)

Nom et Prénom	Pays ou Institution	Fonction	Adresse	Téléphone / Fax / E-mail
Monsieur NDEFO	Secrétariat Exécutif de la CEMAC	Expert principal	B.P. 969 Bangui CENTRAFRIQUE	Tel (236) 61 13 59 Fax (236) 61 21 35 E-mail : Sgudeac@intnet.cf
Monsieur Birimpo LOMPO	Commission UEMOA	Chargé des Etudes et Statistiques au Département des Politiques Economiques	Commission UEMOA - 01 B.P. 543 Ouagadougou 01, BURKINA FASO	Tel. (226) 31 88 74 / 31 88 75 Fax. (226) 31 88 72 E-mail : birimpo.lompo@uemoa.bf
Monsieur Ambroise KONE	BCEAO	Directeur de la Recherche et de la Statistique	Avenue Abdoulaye Fadiga Dakar SENEGAL	Tél : (221) 839 05 00 Fax : (221) 823 93 35 E-mail : akone@bceao.int
Monsieur Alexandre RENAMY-LARIOT	BEAC	2 ^{ème} Adjoint au Directeur des Etudes	BEAC - Services Centraux B.P. 1917 Yaoundé CAMEROUN	Tél : (237) 23 40 60 / 23 40 30 Fax : (237) 23 33 29 E-mail : di.beac@camnet.cm
Monsieur Balla DIALLO	Mali	Contrôleur d'Etat	Contrôle d'Etat Bamako MALI	Tél : 22 58 14
Monsieur Patrice TRANCHANT	Ministère des Affaires Etrangères France	Chef de la mission des appuis financiers et des études économiques (DGCID-DCT / F)	Ministère des Affaires Etrangères (Coopération et Francophonie) 20 rue Monsieur 75700 Paris - FRANCE	Tél : (33) 1 53 69 42 60 Fax : (33) 1 53 69 43 97 E-mail : patrice.tranchant@diplomatie.gouv.fr
Monsieur Philippe POMMIER	Ministère des Affaires Etrangères France	Mission des Appuis Financiers et des études économiques	Ministère des Affaires Etrangères (Coopération et Francophonie) 20 rue Monsieur 75700 Paris - FRANCE	Tél : (33) 1 53 69 42 60 Fax : (33) 1 53 69 43 97 E-mail : philippe.pommier@diplomatie.gouv.fr
Monsieur Gilles RAMBAUD-CHANOZ	EUROSTAT	Chef de la Division C3 « Coopération technique avec les pays tiers »	EUROSTAT - Bâtiment Jean Monnet rue Alcide De Gasperi - Luxembourg - Kirchberg L-2920 LUXEMBOURG	Tel. (352) 4301 33 556 Fax (352) 4301 32 769 E-mail : gilles.rambaudchanoz@cec.eu.int
Monsieur Jean-François DIVAY	INSEE	Chef de la Division des Relations Bilatérales et des Programmes de Coopération	18 Boulevard A. Pinard 75675 Paris Cedex 14 FRANCE	Tél : (33) 1 41 17 53 01 Fax : (33) 1 41 17 66 52 E-mail : jean-francois.divay@insee.fr
Monsieur Jean-Paul VASQUEZ	INSEE	Division des Relations Bilatérales et des Programmes de Coopération	18 Boulevard A. Pinard 75675 Paris Cedex 14 FRANCE	Tél : (33) 1 41 17 53 04 Fax : (33) 1 41 17 66 52 E-mail : jean-paul.vasquez@insee.fr
Monsieur Lamine DIOP	AFRISTAT	Directeur Général	AFRISTAT - B.P. E 1600, Bamako MALI	Tel. (223) 21 55 00 ; 21 55 80 Fax (223) 21 11 40 E-mail : afristat@malinet.ml afristat@spider.toolnet.org
Monsieur Martin BALEPA	AFRISTAT	Directeur Général Adjoint	AFRISTAT - B.P. E 1600, Bamako MALI	Tel. (223) 21 55 00 ; 21 55 80 Fax (223) 21 11 40 E-mail : afristat@malinet.ml

			afristat@spider.toolnet.org
--	--	--	--

ANNEXE 2

SIXIEME REUNION DU COMITE DE DIRECTION D'AFRISTAT

BAMAKO : 16 au 18 octobre 2000

**Discours d'ouverture de Monsieur Bacari KONE,
Ministre de l'économie et des finances du Mali**

Bamako le 16 octobre 2000

***Discours d'ouverture de la VI^e réunion du Comité de direction d'AFRISTAT
prononcé par Monsieur Sekouba DIARRA,
Conseiller technique du Ministre de l'économie et des finances du Mali***

Bamako, le 16 octobre 2000

Madame la Présidente du Comité de direction d'AFRISTAT,

Monsieur le Directeur Général d'AFRISTAT,

Mesdames et Messieurs les membres du Comité de direction,

Mesdames, Messieurs,

C'est un agréable devoir et un insigne honneur pour moi de présider ce matin l'ouverture de la sixième réunion du Comité de direction de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT). Mais avant toute chose, permettez-moi de souhaiter la bienvenue et un agréable séjour à Bamako à l'ensemble des délégations à l'occasion de cette réunion. Je salue tout particulièrement la présence dans cette salle du délégué de la République de Guinée, Etat ayant récemment adhéré à AFRISTAT.

Mesdames et Messieurs les membres du Comité de direction d'AFRISTAT,

Votre rencontre de ce matin s'inscrit dans le cadre des concertations statutaires que vous organisez régulièrement pour évaluer la réalisation des activités et la gestion de l'Observatoire. Aussi m'est-il loisible de vous entretenir moins sur les points habituellement inscrits à votre ordre du jour que sur les questions relevant de l'avenir de votre institution.

La présente session du Comité de direction se tient au lendemain de la prise de décisions majeures par la dernière réunion du Conseil des Ministres dans le sens de renforcer institutionnellement les systèmes statistiques nationaux des Etats membres d'AFRISTAT et de les doter d'un cadre cohérent et structurant de développement de la statistique dans vos pays.

Parmi les décisions prises lors de sa réunion du 19 septembre dernier à Paris, le Conseil des Ministres d'AFRISTAT a adopté le **Règlement portant sur les nomenclatures d'activités et de produits** communes aux Etats membres d'AFRISTAT. Comme vous le savez, l'adoption de ce règlement est un pas capital franchi sur le chemin de l'harmonisation des méthodes de travail en matière statistique.

Ressenties dans nos Etats comme un besoin pour harmoniser la production statistique des économies de plus en plus complexes et considérées comme un outil incontournable devant contribuer à une intégration encore plus poussée de nos économies, les nomenclatures communes d'activités et de produits, opposables à tous les Etats membres d'AFRISTAT, ont été construites conformément aux normes internationales et en respect de la pertinence des urgences des politiques économiques de nos Etats. Elles contribueront à présenter l'information économique élaborée par les Etats membres sous une forme plus comparable pour une surveillance multilatérale mieux organisée et une intégration économique plus poussée.

Je ne doute pas un seul instant que cet outil de travail, bâti avec votre active participation, sera sous votre impulsion, largement diffusé et utilisé par l'ensemble de la communauté statistique de vos Etats respectifs pour servir d'instrument technique visant à mettre en œuvre d'une manière encore plus efficace les politiques d'intégration de nos Etats. En élaborant ces nomenclatures, vous aviez une seule préoccupation à l'esprit : rendre encore plus intelligible, par un effort de rationalisation, les diverses articulations des activités de vos Etats ainsi que la gamme variée des produits que ces activités induisent. Nous pouvons le constater, elles décrivent et expliquent l'ensemble de l'activité économique de nos Etats dans toute sa complexité.

Premier acte réglementaire que prend le Conseil des Ministres conformément aux dispositions que lui confère le traité portant création d'AFRISTAT, le Règlement récemment adopté est un autre signe fort de nos Etats marquant ainsi leur volonté d'avancer encore plus loin dans la voie de l'intégration économique. Aussi votre responsabilité est-elle engagée pour que, dans vos pays respectifs, tous les producteurs des statistiques publiques et privées se réfèrent à cet important instrument de travail.

Le Conseil des Ministres a aussi adopté le **Programme statistique minimum commun (PROSMIC)**. Je voudrais d'abord adresser mes félicitations à nos partenaires, à la Direction générale et à vous-mêmes pour avoir doté les systèmes statistiques nationaux de vos Etats respectifs d'un cadre idéal de développement de la statistique pour les cinq prochaines années.

Comme vous l'avez vous-mêmes constaté au démarrage des travaux d'élaboration de ce programme, vos Etats vivent une urgence statistique pour satisfaire les besoins de plus en plus pressants. La demande en données statistiques est forte et non satisfaite. Les systèmes statistiques nationaux sont, dans leur grande majorité, marqués par la faiblesse de la production tant en quantité qu'en qualité : la production statistique est insuffisante et souvent elle ne répond pas aux besoins des acteurs socio-économiques. En plus, les systèmes statistiques nationaux sont caractérisés par un faible niveau de coordination.

Vous avez tenu compte de ces lacunes en élaborant un programme réaliste pour réhabiliter et consolider la production statistique. Si au cours des cinq prochaines années, les systèmes statistiques nationaux de vos Etats réalisent les actions proposées dans le PROSMIC, alors ensemble nous pourrons regarder désormais l'avenir, avec plus d'optimisme, le renforcement des capacités institutionnelles de gestion économique de nos Etats.

En approuvant le PROSMIC, le Conseil des Ministres a montré une fois de plus sa volonté de sortir la statistique de la sous-région de l'ornière. Mais, il est conscient que la seule déclaration d'intention est insuffisante. Aussi, en a-t-il appelé à la solidarité agissante de tous les partenaires des nos Etats à joindre leurs efforts à ceux de nos gouvernements respectifs pour doter nos systèmes statistiques nationaux des conditions de travail à la hauteur des espérances attendues.

Je profite de cette occasion solennelle pour vous exhorter à avoir la haute main sur la mise en œuvre du PROSMIC en vos qualités de responsables des services centraux de statistique de vos pays respectifs. Le succès de ce programme en dépendra. Mettez-vous résolument aux côtés de vos gouvernements respectifs pour trouver les moyens nécessaires à la réalisation du PROSMIC.

Mesdames et Messieurs les membres du Comité de direction d'AFRISTAT,

Je me permets aussi de vous rappeler que l'année dernière, lors des mêmes assises, vous avez approuvé la démarche proposée par la Direction générale de mener une étude sur l'avenir d'**AFRISTAT après 2005**. Comme vous le savez, le mécanisme de financement des activités de cette institution mis en place au démarrage des activités d'AFRISTAT vient à expiration le 31 décembre 2005.

Compte tenu de l'intérêt que le Conseil des Ministres d'AFRISTAT attache à cette question et des difficultés rencontrées au cours de cette année pour réaliser effectivement cette étude, ce point revient à l'ordre du jour de vos travaux de cette session. Je vous invite particulièrement à l'examiner avec toute l'attention nécessaire afin de trouver des solutions réalistes pour mener cette étude dont l'intérêt ne vous échappe pas.

Mesdames, Messieurs,

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, la plupart des points inscrits à votre ordre du jour, notamment l'examen du rapport d'activités, le programme de travail et les questions budgétaires de la Direction générale, vous sont familiers. J'ai la ferme conviction qu'ils seront examinés avec votre clairvoyance habituelle sous la direction de votre dynamique présidente.

Vous avez toujours fait preuve de sérieux, et d'esprit d'abnégation et de responsabilité dans l'examen des questions relatives à la bonne marche de votre institution. Je vous en félicite.

Il ne me reste qu'à souhaiter plein succès à vos travaux.

Je déclare ouverte la sixième réunion ordinaire du Comité de direction d'AFRISTAT.

Je vous remercie.

ANNEXE 3 : ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la réunion**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Examen et adoption du rapport d'activités de la Direction générale**
- 4. Examen du projet de Guide méthodologique d'élaboration des comptes nationaux**
- 5. Compte-rendu de la 8^{ème} réunion du Conseil des Ministres**
- 6. Questions budgétaires exercice 1999**
- 7. Examen du rapport sur l'état d'exécution du budget 2000**
- 8. Examen et adoption du programme de travail 2001**
- 9. Examen et adoption du budget 2001**
- 10. Etude « AFRISTAT après 2005 »**
- 11. Désignation au sein des organes d'AFRISTAT**
- 12. Election du Président du Comité de direction pour la période 2000-2002**
- 13. Questions diverses**